

PRIME DE SALISSURE SDH

Dernière mise à jour : 11-03-2012

Suites aux discussions entamées par le CHSCT (comité hygiène sécurité et conditions de travail) et la Direction, cette dernière a annoncé qu'elle s'engageait à verser une prime de salissure à un certain type de personnel.

Cette prime sera soumise à deux conditions : Le personnel concerné devra impérativement effectuer des tâches de nettoyage et porter des vêtements de travail fournis par la SDH.

Cette prime sera approximativement de 30 € bruts par mois de travail effectués, pour un temps plein et sur une base de douze mois/an. La Direction a annoncé cette mesure au CE de décembre en précisant qu'elle serait effective à partir de janvier 2012.

Nous félicitons le CHSCT pour le travail accompli et saluons la décision de la Direction !